

## Vœux du Conseil municipal 2024

Bonjour à tous,

Je voudrai d'abord saluer et les remercier de leur présence, Frédéric GINESTE, Conseiller Départemental et Mireille FIGEAC, Présidente de la Communauté de Communes CAZALS-SALVIAC.

Se sont excusés, Edith LAGARDE, Conseillère Départementale et Gérald ROSET, correspondant de La Dépêche.

Il n'y a pas eu de rencontre pour les vœux en 2021 et 2022, à cause du COVID.

Début 2023, nous nous sommes réunis pour les vœux et nous en avons profité pour fêter le départ de notre secrétaire de mairie, Martine MOULENE et l'arrivée de sa remplaçante Virginie PELLICER.

Le COVID est beaucoup moins présent aujourd'hui et ses effets sont moins dangereux, la vie a repris et nous pouvons nous retrouver, sans trop de risques, pour les vœux.

Au nom du Conseil Municipal, des employés communaux et en mon nom personnel, je vous souhaite une bonne année 2024, faite de bonne santé et de réussite, tant personnelle que professionnelle. Que beaucoup de joie et de bonheur vous accompagne toute l'année.

Nous subissons les hausses de prix dues à la crise énergétique et cela ampute fortement notre pouvoir d'achat. Cela remet en cause l'existence même de certaines entreprises, notamment agricoles. Mais nous sommes en paix, ce qui n'est pas le cas de certains pays comme l'Ukraine ou la Palestine. Il faut souhaiter qu'en 2024 ces conflits meurtriers et destructeurs s'arrêtent. En ce 21<sup>ème</sup> siècle, l'humanité ne devrait plus en être à tuer des hommes et à tout détruire pour régler ses différends.

La lutte contre le réchauffement climatique et contre la pauvreté un peu partout dans le monde devraient mobiliser prioritairement nos efforts.

Pour le moment, il faut bien reconnaître que nous sommes privilégiés.

Juste avant Noël 2023, le Conseil Municipal, secondé par la bibliothèque, l'entreprise Bargues et Liliane et Sébastien Cazagou du Quercy-Bourian, a distribué un petit cadeau à chacun de nos administrés âgés de 75 ans ou plus.

Cette année ce sont 7 couples, plus 11 femmes et 10 hommes qui ont reçu ce cadeau, soit au total 28 paquets. Les bénéficiaires sont satisfaits de ce geste et nous en remerciant.

Avec tous ceux qui nous aident et que l'on remercie, nous sommes encouragés à continuer.

Un mot de l'état civil en 2023 :

Nous avons eu la tristesse de déplorer quatre décès.

Celui de Raymond MARTHES en début d'année.

Celui d'Hélène MONTOISY, veuve BEAUCLERCQ, le 16 avril.

Celui de Lucienne DEGAY, veuve TRIVIS, le 7 décembre.

Et celui d'Henriette DRIGOUTS, veuve DELRIEU, le 23 décembre.

Nous avons enregistré avec joie deux naissances,

Celle de Cassie COURNAC, le 17 avril.

Et celle de Dune MAURY ROYER, le 17 novembre.

La population :

Elle a moins évolué en 2023 que les autres années. On note le départ, sans compter les décès, de 3 ou 4 compatriotes et l'arrivée d'un nombre semblable de personnes.

La population officielle de la commune qui était au 01 01 2023, de 263 habitants est passée à 264, au 01 01 2024.

Début 2024 nous allons procéder au recensement périodique de la population.

C'est Virginie PELLICER, secrétaire de mairie qui pilote l'opération et Christiane TRIVIS qui comme la fois précédente est agent recenseur auprès de la population.

Vous allez être informée et recevrez les documents nécessaires. Comme la dernière fois vous pourrez répondre par Internet ou rendre vos documents à la mairie qui transmettra, Il est important que toute la population soit comptée. Le chiffre de la population traduit l'attractivité de la commune et sert de base à certaines subventions.

Nous comptons sur vous pour que nous n'oublions personne.

La communication :

L'adresse mail de la commune est simple. C'est [mairielavercantiere@wanadoo.fr](mailto:mairielavercantiere@wanadoo.fr) le tout en minuscule et sans espace.

Le site Internet est facile d'accès, il suffit de taper [www.Lavercantiere.com](http://www.Lavercantiere.com)

Vous pouvez accéder au WIFI gratuitement qui que vous soyez (habitant de Lavercantière ou personne de passage) à l'Ostal (dedans ou dehors) et sur les terrasses du Quercy Bourian, voire dans l'ancienne bibliothèque (chapelle de l'hôpital).

Maintenant toute la commune a été raccordée à la fibre optique.

Nous savons que des pannes se produiront à cause des branches qui n'ont pas été coupées et qui entourent les câbles dans la partie rurale de la commune. Si vous rencontriez des difficultés, faites-le savoir à la mairie qui interviendra pour faire réparer.

Le patrimoine communal est entretenu par nos deux employés communaux à temps partiel Didier BOUSQUET et Fabrice CHAMPION.

Malheureusement Didier BOUSQUET va être indisponible pendant quelques mois, à cause de son accident récent. Nous lui souhaitons un bon rétablissement.

Deux maisons locatives communales ont vu leur toiture refaite début 2023.

Les toitures des deux églises ont été réparées. Grace à l'effort soutenu pendant plusieurs années les bâtiments communaux ont leur gros œuvre en bon état. Les efforts encore à faire portent essentiellement sur l'isolation thermique et le ravalement de certains immeubles.

Suite à la construction d'un groupe scolaire à Dégagnac devant accueillir les enfants des 4 communes de Dégagnac, Lavercantière, Rampoux et Thédillac, terminé en septembre 2023, tous les enfants de ces 4 communes sont maintenant scolarisés à Dégagnac.

Nos bâtiments sont libres et la commune peut réaliser des travaux de remise en état. L'appartement de l'instituteur sera réhabilité en logement type T3. Au rez-de-chaussée sur cour on va réaménager le secrétariat de mairie. L'ancienne classe deviendra la salle de réunion du conseil municipal, dans la partie neuve on conservera la garderie et on réalisera un local à archives.

Au rez-de-chaussée bas, la salle des fêtes sera réaménagée.

L'escalier extérieur qui mène à l'appartement sera supprimé, l'escalier intérieur qui mène de la salle des fêtes à la garderie sera également supprimé. Les WC extérieurs réaménagés seront publics.

Un architecte a préparé les plans et les devis, le permis de construire a été obtenu.

Par contre la subvention de l'Etat (la DETR) dont nous pouvions attendre 50% du montant des travaux n'a pas été obtenue en 2023 à cause d'un trop grand nombre de projets nouveaux et coûteux. Nous pouvons raisonnablement espérer l'obtenir en 2024, suite à nos échanges avec Mme la Sous-Préfète qui est venue sur place parler de ce projet.

En raison de la nécessité de déplacer la mairie lors des travaux, nous avons demandé à la communauté de communes, de laisser à notre disposition pendant la durée des travaux l'algeco qui se trouve dans la cour. La communauté de communes a répondu favorablement et à même dit que cette mise à disposition serait gratuite ce dont il faut remercier la Présidente et les conseillers communautaires.

Le SIVOS (syndicat intercommunal à vocation scolaire) créé pour gérer en commun les charges des écoles des 4 communes membres du RPI est opérationnel depuis le 01-01-2023

L'activité de la commission mémoire s'est poursuivie. Les travaux pour la restauration de la maison de la mémoire seront retardés d'un an en raison du décalage des travaux de la Mairie-école.

Toutefois nous avons continué à travailler sur le projet avec le SDAIL, service du département. Nous sommes en particulier allés visiter la maison du PAL à Albas. Le Maire d'Albas nous a très bien reçu et a donné de très importantes explications. Nous avons beaucoup appris de cette visite et cela nous a conforté dans notre projet qui ressemble par bien des cotés au leur.

Concernant le sentier de visite du bourg nous avons mis en place des panneaux qui affichent un QR Code qu'on peut scanner avec son portable et on obtient une voix qui lit le texte relatif à l'élément de patrimoine qu'on visite.

S'agissant du circuit de l'Est de la commune, les textes d'explication sont terminés et une signalisation a été mise en place après que l'ensemble des sentiers ait été nettoyé. Un petit pont, la station four à fer et les panneaux signalant le fossé de franchise ont notamment été réalisés.

Les actions diverses :

La commune a acquis un terrain à bâtir à Jean Claude FAURIE pour y réaliser un entrepôt destiné à abriter le matériel communal.

Un appareil indicateur de vitesse identique aux deux déjà en fonctionnement sur la départementale n°6 a été acquis et va être posé sur la route du Frau en face du cimetière pour essayer de faire réduire les vitesses excessives.

Les services de l'ONF ont fait réaliser la plantation de trois parcelles de la forêt du Frau qui avaient été coupées en 2022. Nous attendons une subvention exceptionnelle pour cette replantation réalisée avec deux espèces en mélange, chênes et résineux.

Le Responsable des vergers à graines de l'Etat, Mathieu Le Floc de Rampoux a demandé, au nom de l'Etat, à la commune, du terrain supplémentaire, en location longue durée (50 ans), pour réaliser des plantations nouvelles dans le cadre du réchauffement climatique.

La commune qui possède les anciens vergers à graines de pins maritimes venus à maturité, a accepté de louer ces terrains, après exploitation du bois, à l'exception du terrain agricole qui est déclaré à la PAC et qui est toujours susceptible d'intéresser un agriculteur, voire la commune.

Cela évitera à la commune les frais de replantation et surtout les dépenses d'entretien qui risquent d'être très importantes dans le cadre de la prévention des incendies.

La location portera sur environ 30 ha

Concernant les ordures ménagères, il faut continuer le tri, plus que jamais.

Les emballages et les papiers doivent être mis dans la poubelle à couvercle jaune.

Les bouteilles et les bocaux, sans couvercles, doivent être mis dans les boules à verre.

Le textile et les chaussures au conteneur « relai 82 » à côté de la salle des fêtes de Dégagnac.

Les appareils ménagers, les meubles et tous les encombrants portés à la déchetterie.

Depuis le 01 janvier 2024, les déchets compostables ne doivent plus être ramassés. Il ne faut plus les mettre dans la poubelle grise. On doit les traiter soi-même et pour cela utiliser tout moyen adapté (composteur individuel ou collectif, tas au fond du jardin, poules etc...)

Il est toujours possible d'acheter un composteur individuel, moyennant 20€, auprès du SYDED. La commune dispose de trois composteurs collectifs, entretenus par les employés communaux, deux dans le bourg et un à l'Ostal.

Pour réduire les nuisances des frelons asiatiques, la commune prend en charge la destruction de leurs nids, même sur une propriété privée.

Il suffit de signaler leur présence à la Mairie.

Quelques nouvelles de la communauté de communes :

Madame la Présidente complètera ou rectifiera, si nécessaire.

La première et la plus couteuse des compétences est la voirie. Elle est assurée par des entreprises et l'équipe technique basée à la zone artisanale de Montcléra. Cette équipe assure aussi l'entretien des bâtiments de la Communauté notamment les écoles, les équipements culturels, les centre de loisirs etc... Les bâtiments scolaires ont été rénovés et agrandis à Frayssinet le Gélat, Salviac et Dégagnac. Ils vont l'être à Goujounac.

Les services culturels qui sont la spécificité de notre Communauté sont exercés dans des locaux neufs ou rénovés. Tel est le cas :

. Des quatre bibliothèques/Médiathèque de Salviac, Cazals, Frayssinet le Gélat et l'Ostal.

. Des ateliers des Arques, du cinéma de Gindou ; des ateliers de Marminiac, de l'Abbaye Nouvelle, de l'Ostal. On dispose aussi des maisons « France Services », à Salviac, Cazals et Frayssinet le Gélat. Et des centres de loisirs pour enfants et ados à Dégagnac et Cazals.

Depuis l'été 2023 la construction de la maison de la nature est terminée à Dégagnac et accueille tous les amoureux de la nature et du jardin, sans oublier la gastronomie et la diététique.

Il y a une maison médicale à CAZALS et un centre de santé à SALVIAC. Ce dernier est géré par la Région depuis 2023 mais bien sur reste implanté à SALVIAC.

La communauté est aussi propriétaire de ses locaux administratifs et du centre de tri-postal de Salviac. Elle assure aussi la promotion du territoire grâce aux deux offices de tourisme de Salviac et Cazals qu'elle loge dans des bâtiments rénovés, qui lui appartiennent.

La communauté comme toutes les communautés du Lot réalise son PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal). L'exercice s'avère très difficile dans la mesure où il ne va être possible de retenir que très peu de terrains constructibles.

Enfin pour développer le covoiturage une application appelée AT CHOUM va être développée sur le territoire communautaire. Il faudra s'y inscrire si on est demandeur de transport ou si on peut en offrir. Une rétribution légale est prévue.

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans insister sur l'importance du travail et de l'engagement des élus et du personnel communal et communautaire.

Il faut aussi remercier tous les bénévoles et toutes les associations qui font vivre la culture, les loisirs et la convivialité au sein de la population.

Merci aussi aux services publics qui font respecter la loi et assurent des services essentiels que nous ne pouvons pas envisager au niveau local.

Bon courage.

Bonne et heureuse année 2024.

Maintenant je vais laisser la parole à Mireille FIGEAC et à Frédéric GINESTE

Puis pour saluer l'arrivée en 2023, de plusieurs musiciens et chanteurs de grande qualité,

Nous aurons une petite intervention musicale.

Après nous aurons droit à la galette.